

# Ressource Handicap Formation Provence Alpes Côte-d'Azur



## Démarche de progrès des organismes de formation et CFA en matière d'accessibilité



Webinaire du 26 octobre 2021



MINISTÈRE DU TRAVAIL

HAUT COMMISSARIAT  
AUX COMPÉTENCES  
ET À L'INCLUSION  
PAR L'EMPLOI



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES

RÉGION  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



agefiph ouvrir l'emploi  
aux personnes handicapées



# Intervenants

**Aline Da Dalto, Céline Baldini et Hélène Patry-Heintz**

Ressource Handicap Formation Provence-Alpes-Côte d'Azur

04 42 93 15 50 [rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr)

**Maxime Breithaupt**

Directeur de l'association

Moderniser Sans Exclure-Sud

06 08 65 99 57 [breithaupt@msesud.fr](mailto:breithaupt@msesud.fr)



# Sommaire

1. Handicap et Formation : enjeux
2. Accessibilité / Compensation
3. La Ressource Handicap Formation
4. Une démarche de progrès en ligne en matière d'accessibilité des OF/CFA
5. Présentation des outils
6. Présentation de l'accompagnement
7. En pratique
8. Questions / Réponses



# Handicap et Formation : enjeux

## Le contexte légal :

**Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées :**

- Principe d'une **accessibilité** généralisée de la société et d'un droit individuel à la **compensation** du handicap.

**Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDIPH) – Décret n°2010-356 du 1er avril 2010 :**

- Tout refus d'aménagement « raisonnable » constitue une forme de discrimination.

**Articles L 5211-4, D 5211-2 et suivants du code du travail :**

- Les organismes de formation doivent « tenir compte des contraintes particulières des personnes handicapées ou présentant un trouble invalidant » en adaptant les formations dispensées (accueil à temps partiel ou discontinu, adaptations individuelles ou collectives, accessibilité des supports et du matériel, recours aux TIC, aménagement des modalités d'évaluation).

**Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel :**

- Se conformer aux exigences de la certification **Qualiopi** contenant des attentes vis-à-vis des personnes handicapées.
- Obligation pour les Centres de formation des apprentis (CFA) de nommer un référent handicap



# Accessibilité / Compensation



Traitement identique pour tous  
= Discrimination



Compensation

Aides à la personne permettant  
de limiter les conséquences du  
handicap



Accessibilité

Adaptations de l'environnement  
permettant de réduire les  
obstacles à la participation de  
personnes handicapées



# La Ressource Handicap Formation



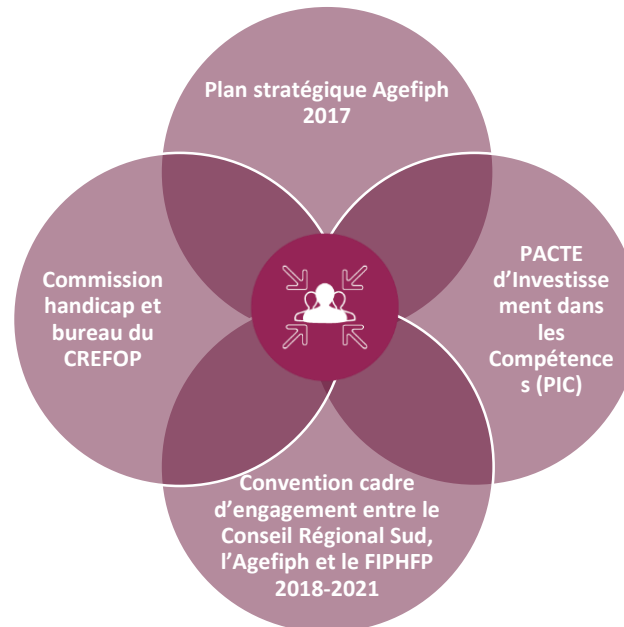


# La Ressource Handicap Formation

**Accompagner les organismes de formation et CFA  
pour favoriser l'accessibilité de l'appareil formation de droit commun  
aux personnes handicapées**

## Objectifs :

- Une meilleure prise en compte des besoins des personnes handicapées en formation
- Plus d'aménagements des parcours de formation en compensation du handicap
- Des organismes de formation et CFA mieux formés et outillés
- Une offre de formation régionale plus accessible et inclusive





# La Ressource Handicap Formation

Une offre de services en direction des organismes de formation et des CFA

## Volet 1 : Appui-conseil au développement d'une politique d'accueil des personnes handicapées et d'accessibilité généralisée

- Connaître mes obligations légales et améliorer la politique d'accueil des personnes handicapées au sein de mon organisme de formation.
- Engager mon organisme de formation dans une démarche de progrès continu en matière d'accessibilité généralisée.

## Volet 2 : Faciliter la mise en œuvre des aménagements nécessaires à la compensation du handicap

- Niveau 1 : être mis en relation avec un acteur ressource sur le territoire (PAS, Cap Emploi...).
- Niveau 2 : être accompagné dans mon rôle de référent handicap :
  - Appui à l'appropriation de la méthode d'analyse partagée d'une situation de handicap.
  - Appui méthodologique à la conduite de l'analyse, à la mise en œuvre des solutions et à leur suivi.

## Volet 3 : Appui au développement des connaissances et des compétences sur les sujets de la compensation du handicap en formation et de l'accessibilité

- Me former sur le sujet du handicap en formation :
  - Module 1 : Sensibilisation
  - Module 2 : Devenir référent handicap
  - A VENIR Module 3 : Troubles cognitifs (« Dys », autisme) : connaître, comprendre et aménager les parcours de formation Utiliser le centre de ressources numérique : <https://www.rhf-paca.fr/>
- Devenir membre d'un réseau de référents handicap sur les sujets de l'accessibilité et de la compensation du handicap en formation.

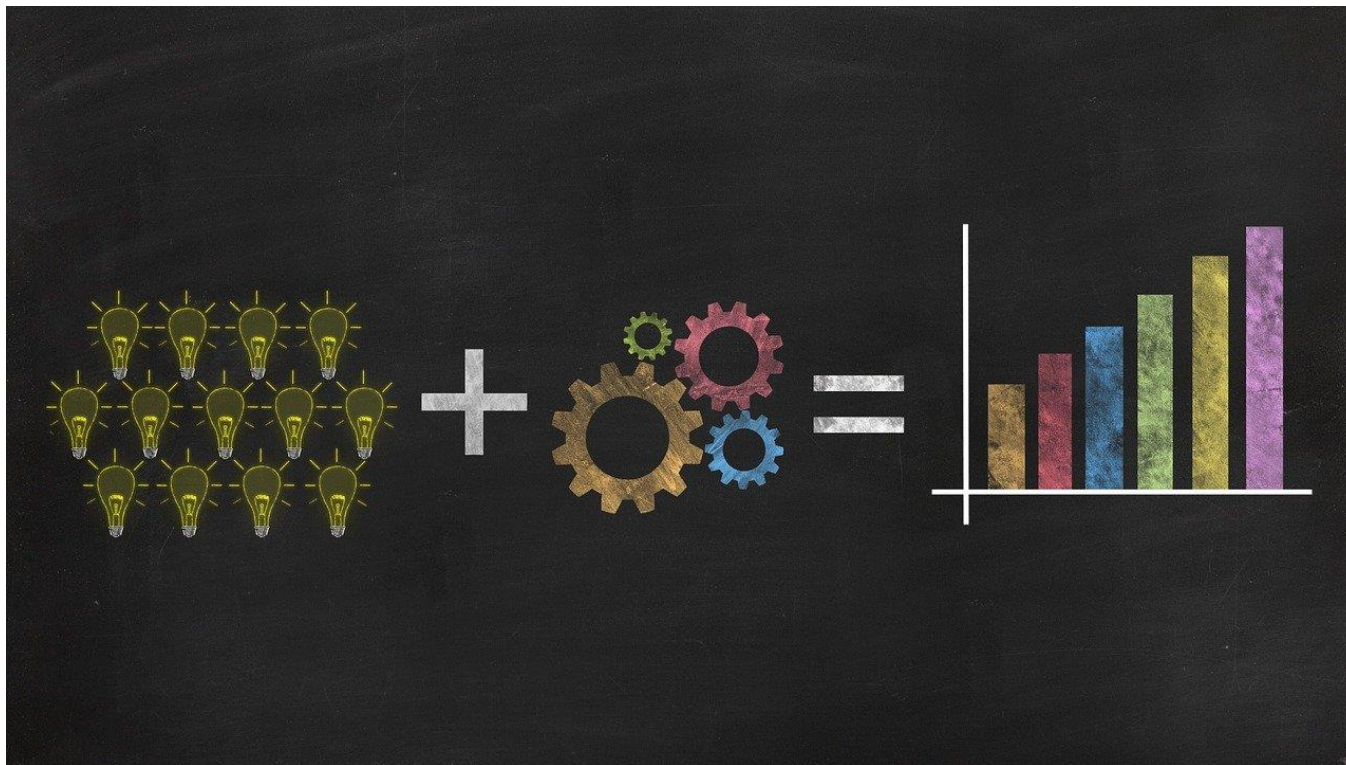






# Une démarche de progrès en ligne en matière d'accessibilité des OF/CFA

Volet 1 : Appui-conseil au développement d'une politique d'accueil des personnes handicapées et d'accessibilité généralisée





# Une démarche de progrès en ligne en matière d'accessibilité des OF/CFA

## Volet 1 : Appui-conseil au développement d'une politique d'accueil des personnes handicapées et d'accessibilité généralisée

### Enjeu :

- Proposer aux OF-CFA un niveau supérieur d'engagement dans une démarche d'accessibilité de leurs formations

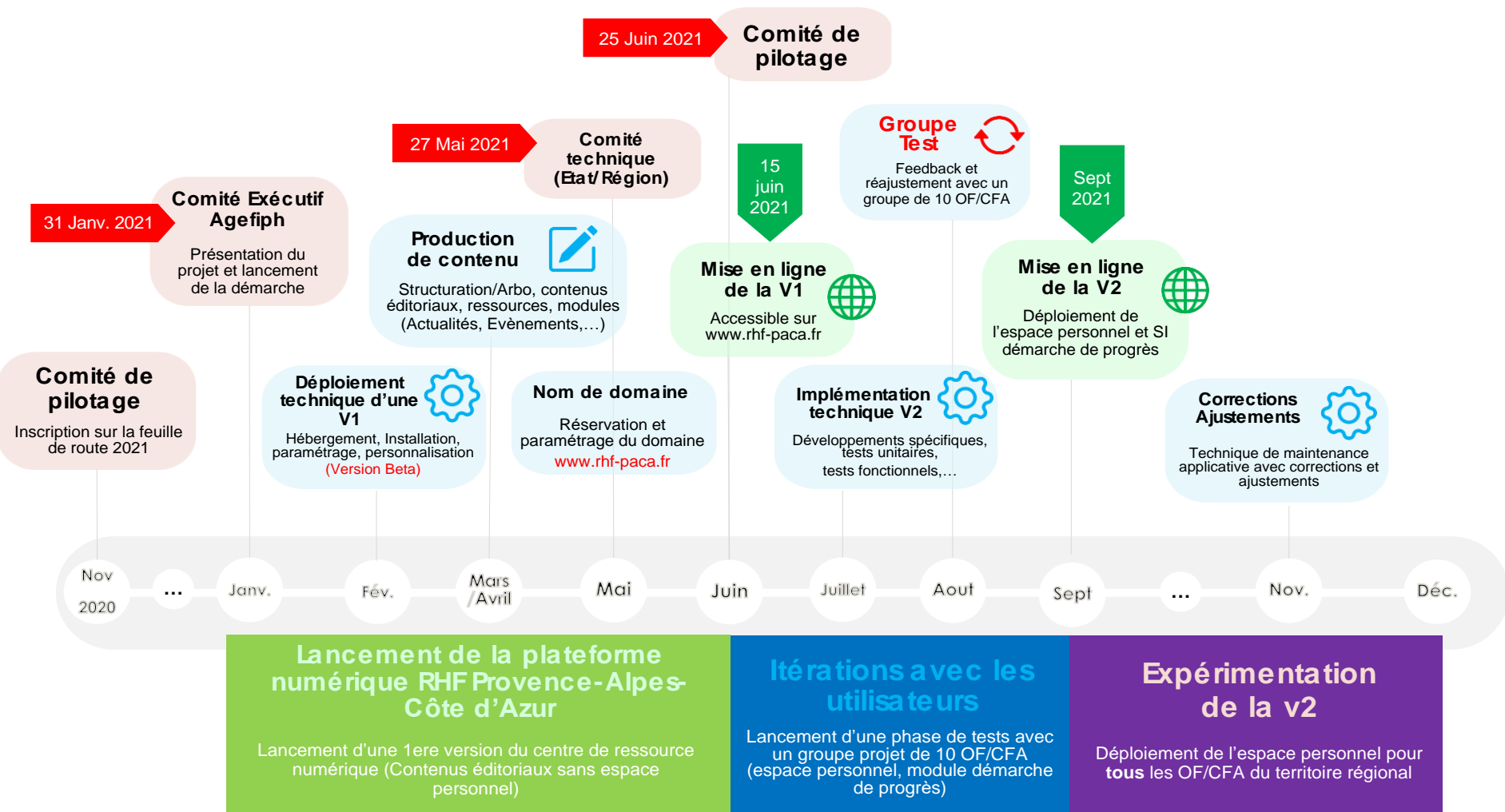
### Principes :

- Une véritable démarche de progrès en matière d'inclusion
- Pas une démarche de certification
- Pas une évaluation de l'organisme à l'instant mais une appréciation du progrès dans le temps
- Un engagement impliquant l'ensemble de l'organisme : direction, référent handicap, personnel pédagogique, personnel administratif, d'accueil, etc.



# Une démarche de progrès en ligne en matière d'accessibilité des OF/CFA

<https://www.rhf-paca.fr>





# Une démarche de progrès en ligne en matière d'accessibilité des OF/CFA

## Volet 1 : Appui-conseil au développement d'une politique d'accueil des personnes handicapées et d'accessibilité généralisée

**Enjeu : proposer aux OF-CFA un niveau supérieur d'engagement dans une démarche d'accessibilité de leurs formations**


1. Signer la charte d'engagement
2. Créer un compte dans l'espace membre du centre ressources de la RHF
3. Prendre en main le système d'information développé par la RHF PACA pour :
  1. Réaliser un auto-positionnement de sa structure sur la base de critères définis lors d'une concertation nationale
  2. Co-construire avec ses équipes un plan d'action visant à l'amélioration de ces critères
  3. Télécharger les résultats de son auto-évaluation et de son plan d'action
  4. Réaliser à minima une fois par an une évaluation des progrès réalisés
  5. Organiser une communication auprès des publics sur l'engagement et sur les avancées réalisées
  6. Échanger directement sur l'espace avec les autres membres du réseau (forum, partage de documents,...)

**Nouveau service de la RHF : proposer un accompagnement à la démarche si nécessaire**



# Présentation des outils

<https://www.rhf-paca.fr>

 Ressource Handicap Formation  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le handicap en formation

La RHF

Amélioration continue

Centre ressources

Contact

 Espace Membre

## Mieux prendre en compte le handicap en formation

Bienvenue sur la plateforme Ressource Handicap Formation Provence-Alpes-Côte d'Azur



## En partenariat avec



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES

Cette action est financée par le Pacte d'Investissement dans les compétences de la région Provence Alpes Côte d'Azur



# Présentation de l'accompagnement

Durée moyenne de l'accompagnement : 20 heures

	Intitulé de la phase	Objectifs	Intervenants
<b>ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES</b>	Présentation de la démarche et cadrage de l'accompagnement	Donner du sens à la démarche	Consultant RHF Réfèrent Handicap de l'OF/CFA Direction de l'OF/CFA
		Connaître l'OF/CFA	
		Mobiliser les parties prenantes	
		Cadrer l'intervention	
<b>PHASES DE L'ACCOMPAGNEMENT AUTO-POSITIONNEMENT</b> 6 mois en moyenne (1 item par mois)	Prise en main de l'outil Auto-Positionnement	Faciliter le démarrage de la prestation	Consultant RHF Personne Ressources de l'OF/CFA
	Mise en œuvre de la démarche de progrès	Animer la démarche	Consultant RHF Personne Ressources de l'OF/CFA
		Co-construire un plan d'action	+ Direction de l'OF/CFA
<b>CAPITALISATION &amp; SUIVI DU PLAN D'ACTIONS</b>	Suivi de la démarche	Inscrire la démarche dans le temps	Consultant RHF Personne Ressources de l'OF/CFA
	Ancrage de la démarche	Elaborer la charte Politique Handicap de l'année en cours	Direction de l'OF/CFA



# En pratique

1. Création de votre espace membre sur <https://www.rhf-paca.fr>
2. Signature et envoi de la charte d'engagement
3. Si besoin : phase d'accompagnement par la RHF
4. Retours d'expériences dans 6 mois
5. Prise en compte des retours et réajustements





# Questions / Réponses







# Contacts

Pour toutes questions, remarques ou prises de contact :

**04 42 93 15 50**

**[rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr)**

**<https://www.rhf-paca.fr>**